



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 10 Mai 2022
Délibération n°DEL-2022-31

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 29/04/2022

Date d'affichage : 29/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 Mai à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame MARILLER Amandine

Procurations : Madame ORNIA Katrine à Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur Didier AZNAR à Madame Marie-Diane ALLEMAND

Absents excusés : Monsieur ALLAINE Franck, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur DELATTRE Aymeric

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

SERVICES PERISCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR

Il convient d'apporter de nouvelles modifications au règlement intérieur des services périscolaires tel qu'approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2021.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de règlement intérieur ci-annexé.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Madame Marie-Diane ALLEMAND, Conseillère Municipale Déléguée aux Affaires Scolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2021 portant approbation du règlement intérieur des services périscolaires,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à diverses modifications dudit règlement intérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

1 – **APPROUVE** les modifications à apporter au règlement intérieur des services périscolaires ci-annexé

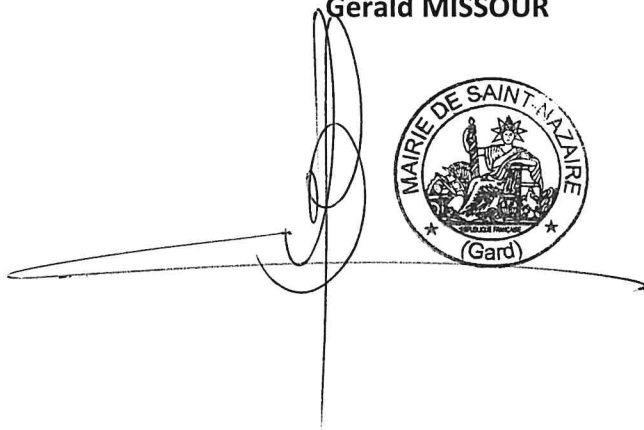
2 – **DECLARE** que ledit règlement intérieur est applicable à compter de la

3 – **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,
Gérald MISSOUR**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gérald Missour'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-NAZAIRE' around the top edge and '(Gard)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sun, with a banner below it that reads '1808'. Two small stars are positioned on either side of the banner.